



Non perçue des primes trimestrielles

Par **Mélissalaura**, le **12/12/2012** à **02:00**

Bonjour, je faisais un bac pro par alternance en contrat de professionnalisation pendant un an et je n'ai jamais perçu les primes trimestrielles durant cette année alors que dans la charte de l'entreprise est mentionné que toutes personne ayant un contrat dans cette entreprise quel que soit son type de contrat ont le droit au primes trimestrielles que dois je faire pour enfin les percevoir? mon contrat était du 3 novembre 2008 au 30 novembre 2009 mais je suis resté dans la boîte jusqu'au 15 mai 2010.tres cordialement

Par **pat76**, le **12/12/2012** à **16:14**

BonjourrrrrnVous êtes resté dans l'entreprise jusqu'en mai 2010 alors que votre CDD (contrat de professionnalisation se terminait le 30 novembre 2009).rrrrnVous étiez donc obligatoirement en CDI depuis le 1er décembre 2009.rrrrnVous avez été payé entre le 01/12/2009 jusqu'au 15 mai 2010 sur la base de quel salaire?rrrrnLa rupture du contrat est suite à une démission ou un licenciement?rrrrnPourquoi avoir attendu toutes ces années pour vous préoccuper du non paiement de la prime trimestrielle?rrrrnVous avez 5 ans pour réclamer le paiement de cette prime à votre ex-employeur.